



## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017

- 1. En référence :**
- à l'article 73 de la loi n° 95-101 du 02 février 1995,
  - au décret n° 95-635 du 06 mai 1995,
  - à la circulaire préfectorale du 18 janvier 1996.

**1.1 Compétence du Maire en matière d'eau potable**

Celui-ci présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et (ou) un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Maire de la Commune de MOOSLARGUE exerce uniquement la compétence eau potable et présente le rapport pour 2017.

**1.2 La compétence assainissement est déléguée à la Communauté de Communes de la Largue, et suite à la fusion au 01.01.2017 à la Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue.**

Le rapport adressé par la Communauté de Communes devra être présenté au Conseil Municipal pour le 31 décembre de l'année suivante au plus tard.

**2. Les indicateurs :**

**2.1 Indicateurs techniques**

**2.1.1. Description générale du service**

Commune de MOOSLARGUE – code INSEE 68216  
Située à environ 35 km au sud de MULHOUSE et 40 km au nord de BELFORT  
Sa population est de 455 habitants (population totale au 1/01/2017 – source INSEE)  
Caractère rural mais qui ne compte néanmoins que 3 exploitations agricoles.

**2.1.2. La structure de gestion du service de distribution d'eau potable**

Le service est directement géré par la commune en régie, c'est-à-dire que l'investissement et le fonctionnement (personnel communal) sont à la charge de la commune.

**2.1.3. Les ressources en eau**

➤ Localisation des unités de production d'eau potable

- L'ancien puits (n° 476-IX-0021) datant de 1947, de faible production et souvent pollué par des eaux de surface lors de fortes précipitations, situé à proximité d'un nouveau forage, a été arrêté et déconnecté. Cet ancien puits est aujourd'hui équipé d'un piézomètre permettant la mesure des nappes d'eau souterraines sous la responsabilité du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), sous le contrôle de la DIREN Lorraine (Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. L'instrumentation du piézomètre permet la transmission automatique de mesures de niveau au BRGM pour intégration dans la banque de données ADES (Accès aux Données sur l'Eau Souterraine) qui met à disposition gratuitement sur Internet ([ades.mde.tm.fr](http://ades.mde.tm.fr)) une grande partie des données qualité et quantité concernant les eaux souterraines.

- Aussi, pour assurer la ressource en eau de la commune, un nouveau puits « Oben Am Dorf » N° BRGM 04761X0122 a été foré en 2002.

Profond de 85 m, le nouvel ouvrage constitue la principale ressource potentielle en eau potable de la commune de Mooslargue. Le pompage en continu pendant 20 jours a fait apparaître un débit de 18 m<sup>3</sup>/h et les analyses successives nous confirment une eau de très bonne qualité malgré un taux de manganèse assez élevé : 39 µg Mn/l bien inférieur à la référence de qualité qui ne doit pas dépasser 50 µg Mn/l.

- Le forage n° 476-1-0039 peu productif, profond de 25 m et créé en 1979; captant l'aquifère des cailloutis du Sundgau et dont la capacité est de 2,7 m<sup>3</sup>/h a une teneur en nitrate plus importante pour un pH de 5,80 à 6,40.



# AEP - COMMUNE DE MOOSLARGUE



Par l'arrêté préfectoral n° 851/IV du 25 septembre 2006, le préfet du Haut-Rhin autorise la Commune à distribuer l'eau ainsi prélevée en vue de l'alimentation destinée à la consommation humaine.

COMMUNE DE MOOSLARGUE  
- Etude de vulnérabilité du forage 476-1X-0122 -

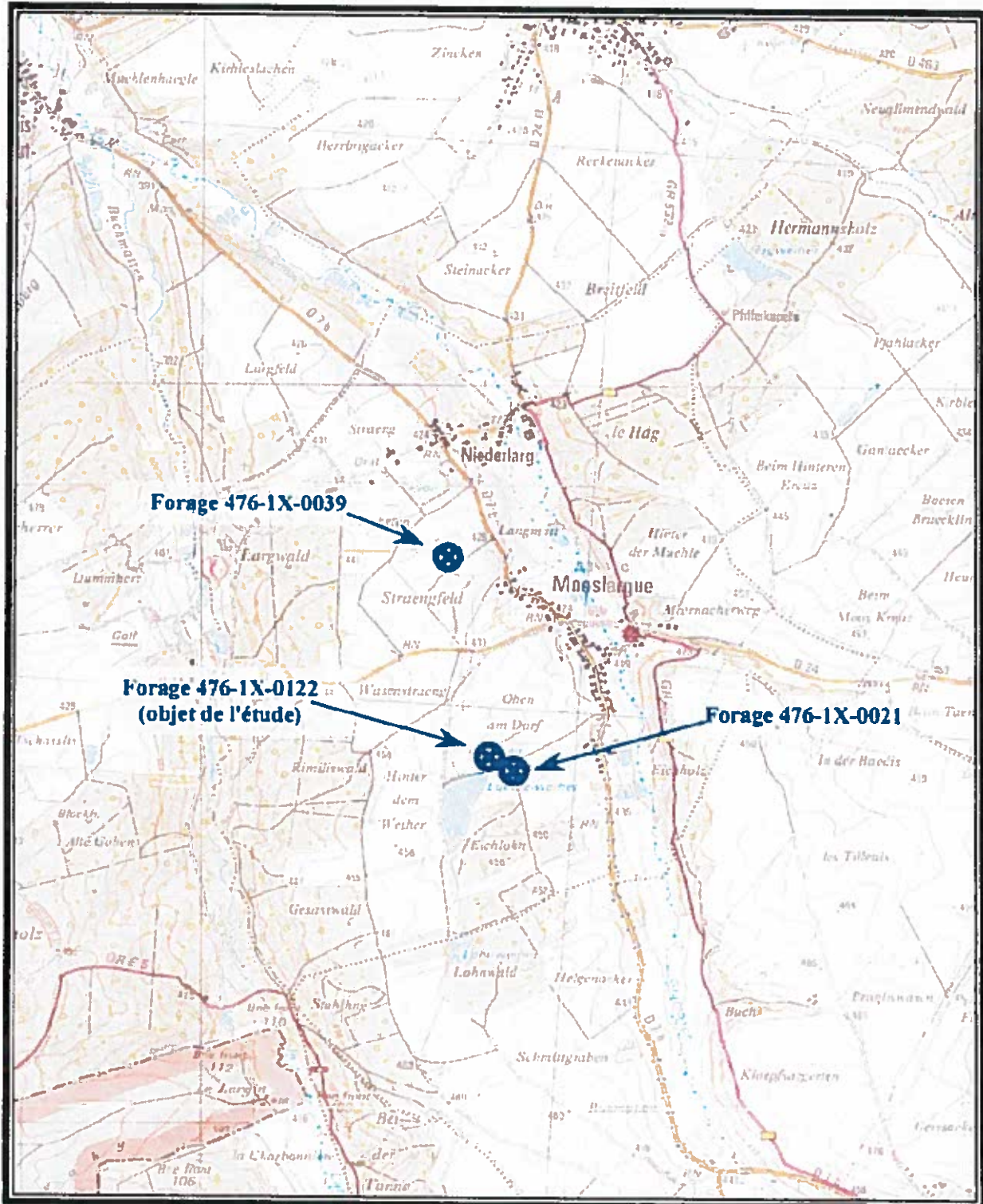


Figure 1 : Plan de situation



➤ Nature des ressources utilisées et les volumes correspondants

Ressource souterraine	Forage 1 476-1-0021	Forage 2 476-1-0122	Forage 3 476-1-0039
		« Oben Am Dorf »	„Straeng“
m <sup>3</sup> /en 2017	Néant / équipé d'un piézomètre	29 063	1 800

## 2.1.4. Les ouvrages de stockage et de traitement

La capacité des réservoirs :

- le réservoir principal « Oben Am Dorf », anciennement MOOS (250 m<sup>3</sup>) : consommation 150 m<sup>3</sup> et réserve incendie 100 m<sup>3</sup>
- le réservoir secondaire, anciennement NIEDERLARG pouvant contenir 150 m<sup>3</sup> est désormais désaffecté et sert à présent de station de surpression.

L'eau est distribuée sans traitement.

## 2.1.5. La distribution

La commune pourvoit à l'entretien courant du réseau.

En 2017, il y a 164 branchements domestiques et 3 branchements non-domestiques (à usage agricole) pour une consommation annuelle de 24 987 m<sup>3</sup> facturés (soit 10 686 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> semestre et 14 301 m<sup>3</sup> au second semestre).

ANNEES	ABONNES	HABITANTS	VOLUME EAU FACTURE en m3
2007	143	302	21 915
2008	143	381	22 523
2009	145	381	23 005
2010	151	394	23 838
2011	151	424	22 710
2012	152	434	25 245
2013	152	437	20 553
2014	154	465	23 470
2015	155	452	23 160
2016	162	448	21 030
2017	164	455	24 987

Caractéristiques du réseau et ses performances :

Les conduites principales en fonte sont installées sur une longueur d'environ 5,100 kilomètres.

Les branchements anciens sont également en fonte et les récents en polyéthylène (PE).

Le réseau a été réalisé en plusieurs étapes, soit en 1933, 1955, 1975 et la dernière réfection date de 2006.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le volume pompé est de 30 863 m<sup>3</sup>. Le volume de service nécessaire pour les différentes purges du réseau, le nettoyage du réservoir est estimé à 150 m<sup>3</sup>. Le volume facturé aux abonnés en 2017 a été de 24 987 m<sup>3</sup>. Il en résulte un rendement moyen de l'ordre de 80,96 %.

Il n'y a pas de branchement en plomb.



Le réseau d'eau potable n'a pas été modifié en 2017. Les plans du réseau d'eau potable sont à jour (indicateur P103.2 :20).

## Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du service :

Un agent communal pour l'entretien autour du réservoir ; le relevé des compteurs d'eau réalisé par un adjoint, le maire et les adjoints pour la résolution des alertes, les remplacements de compteurs et les petites réparations ; ce qui correspond environ à 6 heures hebdomadaires, soit 312 heures annuelles.

## 2.1.6. La qualité de l'eau

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale Santé (ARS), un préleveur du Centre d'Analyses et de Recherche (CAR) d'Illkirch a effectué huit prélèvements.

Les analyses du mois de juin ont révélé :

- une eau d'alimentation ne satisfaisant pas à la référence de qualité réglementaire pour le paramètre turbidité tout en restant consommable. Une purge a été réalisée pour remédier au problème.
- une eau conforme aux exigences de qualité en vigueur, mais qui présente un dépassement du paramètre lié à l'activité alpha totale. Des recherches complémentaires ont été réalisées dont les résultats attestent d'une eau conforme aux exigences de qualité en vigueur.

## 2.1.7. Faits marquants de l'année 2017

Les travaux réalisés en 2017 :

- Disfonctionnement et remplacement du variateur station de pompage
- Disfonctionnement détection intrusion
- Modification branchement sur conduite eau potable 16 rue de Durlinsdorf
- Remplacement et pose d'un compteur incongelable Feldbacherweg
- Fuite d'eau rue de l'Eglise

## 2.2 Indicateurs financiers

### 2.2.1. Le prix de l'eau et sa décomposition

#### La partie fixe

Abonnement : 8 € par semestre soit 16 € par abonné et par an.

#### Autres charges fixes

Location de compteur : 2 € par semestre et donc 4 € par an

#### La part consommation

Le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup> de l'utilisateur est de 1,30 € (pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive) et pour toutes catégories de branchements confondus.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service.



## 2.2.2. Le prix de la redevance assainissement

Perçu par la Communauté de Communes Sud Alsace-Largue et facturé par leurs services suite à la facturation de l'eau potable en commune.

## 2.2.3. Redevances versées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

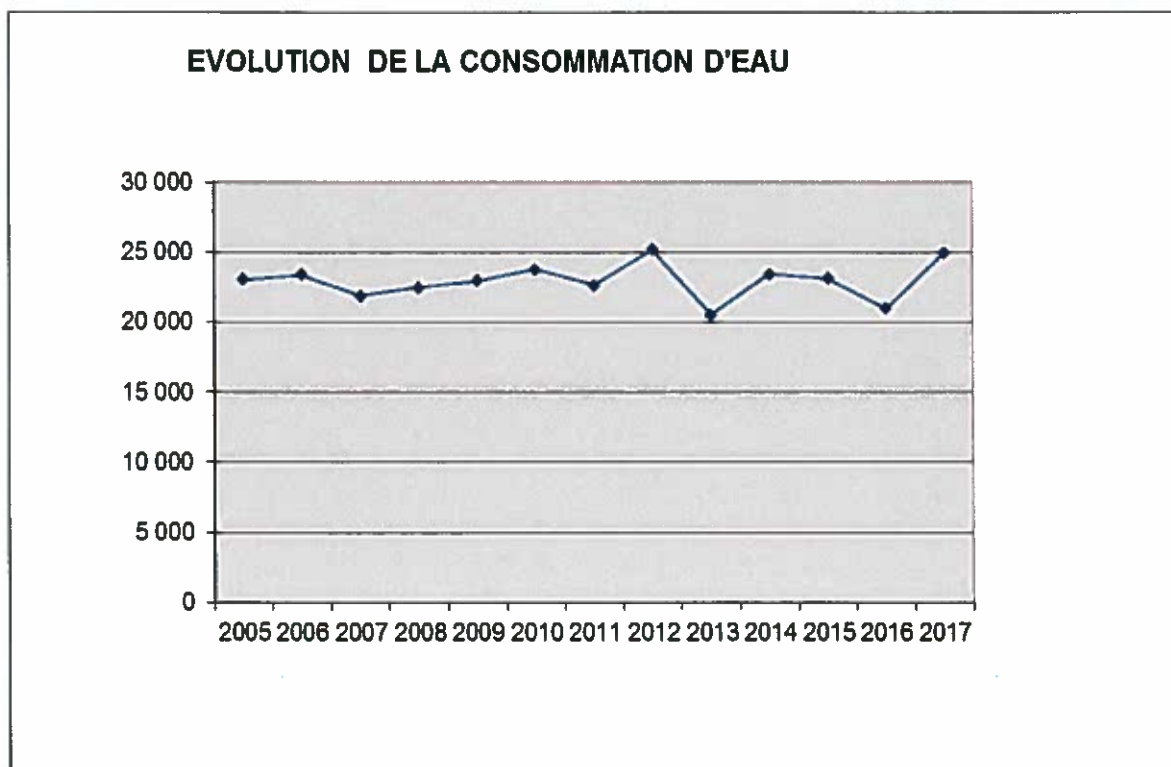
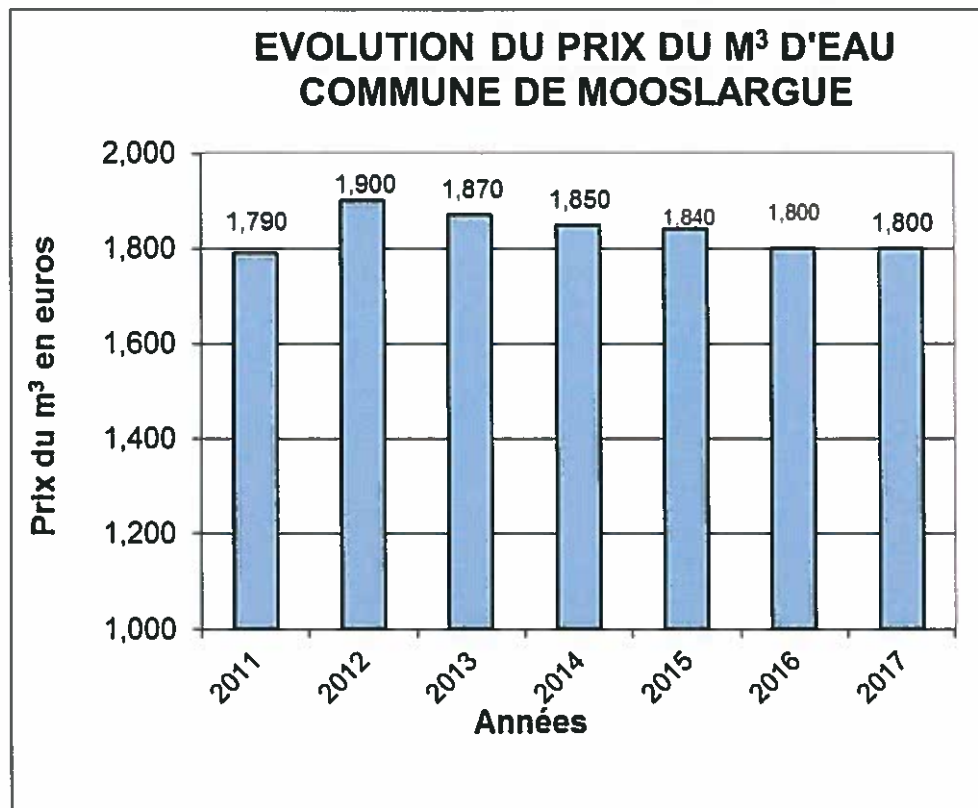
Redevance pour pollution d'origine domestique : 0,350 €/m<sup>3</sup>  
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,067 €/m<sup>3</sup>

## RECAPITULATIF

**Facture (pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an)  
pour une famille de résidents permanents et évolution par rapport à l'année n-1**

Nature du poste	Au 1er janvier de l'année N-1 pour 120 m <sup>3</sup>	Au 1er janvier de l'année N pour 120 m <sup>3</sup>	Variation en % entre l'année N et l'année N-1	Commentaires et observations
Abonnement par semestre	10,00 €	10,00 €	0,00%	
Part exploitation	156,00 €	156,00 €	0,00%	
Part investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%	
<b>Autres redevances : assainissement facturé par la Com Com de la Largue</b>				<i>Facture complémentaire éditée par la Com Com de la Largue</i>
<b>Redevance pour pollution domestique</b>	42,00 €	42,00 €	0,00%	
<b>Redevance pour modernisation réseau collecte facturé par la Com Com de la Largue</b>				<i>Facture complémentaire éditée par la Com Com de la Largue</i>
<b>Redevance pour prélèvement ressource en eau</b>	7,56 €	8,04 €	-0,00 %	
TVA	0,00 €	0,00 €	0,00%	
<b>Total pour 120 m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>215,56 €</b>	<b>216,04 €</b>	<b>+ 0,22 %</b>	

Prix moyen de l'eau potable (hors frais d'assainissement) : 1,80 €/m<sup>3</sup>





## 2.2.4. Le budget

### FONCTIONNEMENT 2017

CA2017 SERVICE DES EAUX / MOOSLARGUE SERVICE DES EAUX / MOOSLARGUE

Page 8

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	67 590,59	12 912,35			54 678,24
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	6 000,00	2 728,49			3 271,51
61521	Bâtiments publics	2 000,00	1 037,08			962,94
61523	Réseaux	50 000,00	7 035,15			42 964,85
6156	Maintenance		832,80			-832,80
617	Études et recherches	1 000,00				1 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000,00	1 107,26			1 892,74
626	Frais postaux et de télécommunications	500,00	165,93			334,07
627	Services bancaires et assimilés	90,59	5,66			84,93
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00				5 000,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	7 116,00			8 884,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	16 000,00	7 116,00			8 884,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00				1 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+014+65)</b>		<b>84 590,59</b>	<b>20 028,35</b>			<b>64 562,24</b>
67	Charges exceptionnelles (c) (b)	2 000,00	520,75			1 479,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	520,75			1 479,25
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b</b>		<b>86 590,59</b>	<b>20 549,10</b>			<b>66 041,49</b>
023	Virement à la section d'investissement	128 450,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 659,41	12 659,41			
6611	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorpo	12 659,41	12 659,41			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>141 109,41</b>	<b>12 659,41</b>			<b>128 450,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>141 109,41</b>	<b>12 659,41</b>			<b>128 450,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>227 700,00</b>	<b>33 208,51</b>			<b>194 491,49</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	38 937,10	48 352,83			-7 415,73
7011	Eau	30 000,00	35 243,10			-5 243,10
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	7 000,00	8 745,45			-1 745,45
70128	Autres taxes et redevances	1 287,10	1 674,28			-387,18
7064	Locations de compteurs	650,00	690,00			-40,00
75	Autres produits de gestion courante		48,75			-48,75
7581	FCTVA		48,75			-48,75
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(75)</b>		38 937,10	48 401,58			-7 464,48
77	Produits exceptionnels (b)		1 600,00			-1 600,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 600,00			-1 600,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b</b>		38 937,10	48 001,58			-9 064,48
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,00	2 600,00			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au r	2 600,00	2 600,00			
043	Opérat* ordre intérieur de la section					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		2 600,00	2 600,00			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		41 537,10	50 601,58			-9 064,48
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		186 182,90				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

Il n'y a pas d'emprunt en cours.





## Chiffrage des travaux réalisés au cours de l'exercice 2017 :

Les travaux réalisés en 2017 :

- |   |            |
|---|------------|
| • Disfonctionnement et remplacement du variateur station de pompage :       | 3 122,25 € |
| • Disfonctionnement détection intrusion :                                   | 1 037,06 € |
| • Modification branchement sur conduite eau potable 16 rue de Durlinsdorf : | 1 046,88 € |
| • Remplacement et pose d'un compteur incongelable Feldbacherweg :           | 2 139,60 € |
| • Réparation d'une fuite d'eau rue de l'Eglise :                            | 1 773,30 € |

Joint à ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017, la note d'information intitulée  
« L'agence de l'eau vous informe »

*comme le prévoit la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 161 qui modifie l'art. L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

Fait à Mooslargue, le 03 septembre 2018

Le Maire :

Pascal SOMMERHALTER.